

**RESOLUTION SUR LES REFUGIES, LES RAPATRIES
ET LES PERSONNES DEPLACEES**

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa soixantième Session ordinaire du 6 au 11 juin 1994 à Tunis, Tunisie,

Ayant examiné le rapport de la Commission des Quinze de l'OUA sur la situation des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique contenu dans le document CM/1833 (LX),

Rappelant ses résolutions précédentes sur les réfugiés, et en particulier ses Résolutions CM/Res.1448 (LVII) et CM/Res.1489 (LIX) qui, identifient les causes profondes du problème des réfugiés et des personnes déplacées en Afrique;

Rappelant en outre le fait que les flux de réfugiés et de personnes déplacées continuent de se produire dans diverses parties du continent et constituent un fardeau supplémentaire pour les pays d'asile,

Notant avec satisfaction les mesures appropriées prises par le Secrétariat général et par la Commission des Quinze de l'OUA sur les réfugiés, en particulier les missions d'enquête entreprises dans quatorze Etats membres de l'OUA par la Commission conformément aux instructions données par le Conseil lors de sa cinquante-neuvième session ordinaire, tenue à Addis-Abéba du 31 janvier au 4 février 1994,

Notant avec une profonde gratitude la disposition constante des Etats membres de l'OUA d'accueillir les réfugiés et personnes déplacées en dépit des difficultés que connaissent la plupart des pays africains,

Profondément attristé par les événements tragiques survenus récemment au Rwanda qui, entre autres conséquences graves, ont créé un problème de réfugiés d'une ampleur alarmante et sans précédent,

Préoccupé par les nombreux autres conflits, crises politiques et différends qui persistent sur le Continent et qui ont engendré d'énormes souffrances, y compris le déplacement des populations à l'intérieur et hors des frontières nationales,

Notant avec une grande préoccupation l'aggravation du problème des réfugiés et des personnes déplacées en Afrique, et le rôle de plus en plus grand que la Commission des Quinze de l'OUA sur les réfugiés est appelée à jouer en vue de sensibiliser la communauté internationale,

Reconnaissant les efforts que le HCR, le CICR, les Organisations gouvernementales et non gouvernementales ne cessent de déployer pour apporter l'assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées en Afrique, ainsi qu'aux autres populations démunies, y compris les blessés et les malades pendant les conflits armés,

Notant que l'OUA célèbre cette année le 25ème anniversaire de l'adoption de sa Convention de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique et le 20ème anniversaire de son entrée en vigueur,

1. **PREND NOTE** du rapport présenté par la Commission des Quinze de l'OUA sur la situation des réfugiés et personnes déplacées;
2. **REND HOMMAGE** aux pays d'asile pour l'assistance qu'ils continuent de fournir aux réfugiés et aux personnes déplacées en dépit des graves problèmes économiques auxquels ils sont eux-mêmes confrontés;
3. **EXHORTE** les Etats membres à continuer de s'attaquer aux causes profondes du problème des réfugiés et personnes déplacées et à créer une atmosphère favorable qui permette de réduire le nombre de chercheurs d'asile sur le continent et à encourager le rapatriement volontaire des réfugiés vers leurs pays d'origine, une fois que les conditions qui ont causé leur exil auront disparu;

4. **FELICITE** les Etats membres qui ont ratifié la Convention des Nations Unies de 1951 et son Protocole de 1967, la Convention de 1969 de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique ainsi que la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et **INVITE** une fois de plus les Etats membres qui n'ont pas encore ratifié ces instruments juridiques à le faire;
5. **LANCE UN APPEL** aux Etats membres pour qu'ils traduisent dans les faits leur engagement collectif et individuel à défendre et à protéger les droits de l'Homme et des Peuples et à oeuvrer au règlement pacifique des conflits internes et inter-Etats;
6. **PREND NOTE** du rapport sur les progrès accomplis à ce jour par le Secrétariat Général de l'OUA et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en vue d'organiser conjointement un symposium commémorant le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur et le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption en 1969 de la Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique et **INVITE** les Etats membres à fournir toute l'assistance requise en vue d'assurer le succès de ce symposium, notamment en se faisant représenter au niveau le plus élevé possible et en participant activement au symposium dont la tenue est prévue du 5 au 7 septembre 1994;
7. **INVITE** en outre les Etats Membres à entreprendre d'autres activités en vue de commémorer les anniversaires susmentionnés, y compris entre autres des activités de collecte de fonds en 1994 telles que des manifestations sportives, l'émission de timbres, l'organisation de concerts et autres activités en faveur des réfugiés et des personnes déplacées;
8. **EXPRIME** sa gratitude à la Communauté internationale pour l'assistance humanitaire qu'elle n'a cessé de fournir aux réfugiés et aux personnes déplacées ainsi qu'aux pays

d'accueil et l'INVITE à continuer à fournir son assistance aux millions de réfugiés et de personnes déplacées en Afrique.

9. **DEMANDE** à la Commission des Quinze de l'OUA d'élaborer un programme pratique de travail qui mettra, entre autres, l'accent sur la mobilisation de fonds et la collecte de l'aide pour les réfugiés et les personnes déplacées.

10. **DECIDE** d'élargir la composition de la Commission des Quinze de l'OUA sur les réfugiés et de faire passer le nombre de ses membres de 15 à 20 de sorte qu'elle regroupe les pays ci-après: Algérie, Angola, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Egypte, Gabon, Kenya, Libye, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, Sénégal, Soudan, Tanzanie, Zaïre, Zambie et Zimbabwe. ✓